



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES
Mission Ingénierie de l'Environnement

Présentation synthétique du Plan Climat Energie Territorial (PCET) de l'Agglomération Dunkerquoise

La Communauté Urbaine de Dunkerque – Dunkerque Grand Littoral s'est engagée de longue date dans la préservation de l'environnement : le tri et la valorisation des déchets, la maîtrise de l'énergie, le développement des transports en commun, la maîtrise de l'urbanisation, la gouvernance de l'environnement industriel... font partie des principaux axes qui ont guidé les actions menées depuis une quinzaine d'années par les acteurs de notre territoire.

Au plan national et européen, Dunkerque Grand Littoral fait dorénavant partie des collectivités citées en référence en matière de développement durable.

C'est ainsi que notre agglomération s'engage résolument dans la mise en œuvre concrète sur son territoire des objectifs du Grenelle de l'Environnement.

La diminution des émissions de gaz à effet de serre et l'anticipation des effets du changement climatique, objets du Plan Climat Energie Territorial qui devrait être adopté fin 2009, constitue le premier jalon d'une stratégie environnementale commune à l'ensemble des Communautés Urbaines de France (Cf. Charte de l'ACUF).

Dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, la Communauté Urbaine a souhaité s'engager au niveau européen dans le dépassement des objectifs assignés aux Etats membres en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre, en signant le pacte européen des Maires pour le Climat.

Ce pacte engage le territoire dans le dépassement à l'horizon 2020 des « 3 fois 20 », à savoir moins 20% d'émissions de CO2 par rapport à 1990, 20% d'économies d'énergies et 20% d'énergies renouvelables.

Le Plan Climat Territorial de l'Agglomération Dunkerquoise a pour ambition :

- de définir précisément les actions à renforcer ou amorcer en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et afin de préparer notre territoire aux effets du changement climatique
- de mobiliser les habitants, les communes ainsi qu'un ensemble d'acteurs institutionnels et socio-économiques clés du territoire afin d'engager avec eux des actions innovantes et transversales
- de s'inscrire en cohérence avec les politiques européenne, nationale et régionale, notamment en termes d'indicateurs de suivi

Atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto nécessite en effet de remettre en question notre modèle de développement, basé sur les énergies fossiles fortement émettrices de gaz à effet de serre. Il s'agit donc d'initier et accompagner une modification en profondeur des pratiques professionnelles, mais aussi des modes de vie des habitants (déplacements, consommation, habitat, etc.).

Pour ces raisons, l'approche choisie dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial est systémique. Elle associe très largement les partenaires publics et privés, chaque acteur détenant une partie de la réponse à cette problématique globale.

La Communauté Urbaine de Dunkerque fait partie des 7 premiers territoires du Nord-Pas-de-Calais engagés dans une telle démarche, en partenariat avec la Région et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Contenu du Plan Climat Energie Territorial

A la base, un diagnostic :

Le Plan Climat est élaboré sur la base d'un diagnostic (le Bilan Carbone®), comportant trois volets complémentaires d'analyse des émissions de gaz à effet de serre :

- Patrimoine de la Communauté Urbaine(bâtiments)
- Services communautaires
- Territoire (principales sources fixes d'émission)

Le Bilan Carbone® permet de quantifier les principaux postes d'émission de gaz à effet de serre et de suivre leurs évolutions au cours des ans, au vu des actions menées.

Le Plan Climat Energie Territorial de l'Agglomération Dunkerquoise : Un programme quinquennal comportant plusieurs volets :

Volet interne :

- o un programme d'actions interne à la Communauté Urbaine, visant à développer l'exemplarité dans le cadre de ses compétences directes : bâtiments, services publics, flottes de véhicules, achats responsables...
- o une charte d'engagement individuel des agents en faveur du climat

Son élaboration est réalisée sous l'égide de groupes de travail internes

Volet territorial :

- o un programme d'actions de la Communauté urbaine en direction de son territoire et associant les communes et les partenaires socio-économiques
- o une « Charte de l'Agglomération pour le Climat », co-signée par la Communauté Urbaine et ses partenaires et indiquant leurs engagements respectifs

Son élaboration est réalisée sous l'égide des groupes de travail externes

Volet suivi, évaluation et porter à connaissance :

- o un tableau de bord de suivi des actions menées dans le cadre du Plan Climat, incluant des indicateurs techniques (exemple : tonnes de CO2 évitées...) et les taux de réalisation
- o un suivi des évolutions d'émissions de gaz à effet de serre, permettant de tenir à jour une « comptabilité carbone » et ainsi visualiser les résultats obtenus
- o des actions seront menées afin de problématiser la question du changement climatique et accompagner les habitants dans la diminution de leur empreinte écologique.

Le mode d'animation du projet

Le mode d'organisation proposé, outre les instances de pilotage habituelles, tient compte de la double nécessité :

- D'élaborer un programme d'actions chiffré et évalué, sur la base d'un diagnostic externe
- De mobiliser les partenaires autour de projets concrets liés à l'énergie et au climat dans le cadre d'espaces de travail « systémiques ».

Les espaces de travail « externes » :

Composition : Communauté Urbaine, Conseil de Développement Durable, Communes, services de l'Etat référents, acteurs socio-économiques et Institutionnels, associations,... Chacun des acteurs du Comité de Suivi peut librement participer à tout ou partie des espaces de travail.

Rôles : Instances techniques participatives pour initier dès 2008 des projets innovants et accompagner la démarche d'élaboration puis de suivi du Plan Climat. Chaque groupe de travail est co-piloté par la Direction de la Communauté Urbaine référente du domaine considéré et la Mission Ingénierie de l'Environnement, pilote de l'ensemble de la démarche :

mardi 13 janvier 2009

- **Espace 1** : Activités économiques
- **Espace 2** : Adaptation du Territoire au changement climatique
- **Espace 3** : Equipements Publics
- **Espace 4** : Conception de la ville et mobilité
- **Espace 5** : Habitat, logement
- **Espace 6** : Gestion de l'Espace
- **Espace 7** : Sensibilisation et éducation aux problématiques climatiques
- **Espace 8** : Nouvelles technologies de l'énergie

Les Espaces de travail « internes » :

Composition : Directions de la CUD, éventuellement partenaires techniques.

Rôles : Espaces projet ayant en charge d'élaborer puis mettre en œuvre des actions permettant de diminuer « l'empreinte carbone » de la Communauté Urbaine. Leur définition précise sera concomitante de la réalisation du Bilan Carbone, début 2009. Thèmes de travail : déplacement des agents, commande publique et efficacité carbone, information et accompagnement des agents, approches en coût global, etc.

Le comité de suivi :

Composition : Président de la Communauté Urbaine, Vice-Président Energie / Climat, membres du Conseil de Développement Durable, Sous-Préfet, Elus Communautaires, Elus des Communes, Directeurs et Chefs de Service, Services de l'Etat référents, Acteurs Socio-Economiques et institutionnels, Associations,...

Rôle : Instance participative pour informer de manière générale les partenaires des actions réalisées et de proposer si nécessaire leur réorientation (fréquence de réunion : une à deux fois par an).